

«Plaines-du-Loup»

Annnonce d'intérêt pour logement cluster

Merci de bien vouloir retourner le formulaire intitulé « Informations et Choix d'appartement » à la Codha, à l'adresse suivante : plaines-du-loup@codha.ch

RAPPEL DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS MIS À LA LOCATION

Une vérification détaillée des éléments suivants sera demandée au moment de l'attribution définitive des logements, en fonction des règlements en vigueur.

L'attribution du logement doit répondre à différentes conditions, à savoir :

- **Taux d'effort** : rapport entre la somme des revenus nets et le loyer (hors charges) d'un ménage ; il est utilisé pour s'assurer de la capacité financière des coopérateurs pour régler leurs loyers. Ce taux devrait être inférieur à 33 %. Autrement dit, un ménage ne devrait pas consacrer plus d'un tiers de ses revenus pour son logement.
- **Taux d'occupation** : fixé à une pièce de plus que le nombre d'habitant.e.s (par exemple, une personne seule peut prétendre à un logement de 2 pièces maximum, un ménage de 2 personnes à un 3 pièces maximum, etc.).
- Priorisation aux ménages ayant leur domicile fiscal à Lausanne ou y travaillant depuis au moins 2 ans ou 3 ans durant les 5 dernières années, ou encore ayant un attachement particulier avec la Ville de Lausanne.
- La solvabilité du/des coopérateur/teur/s
- La capacité à fournir les fonds propres requis
- **L'ensemble des occupants de l'appartement devront être inscrits au registre des habitants de la Ville de Lausanne**

«Plaines-du-Loup»
Formulaire « Informations et Choix d'appartement »
à retourner dûment complété

Merci de bien vouloir nous retourner le présent formulaire par e-mail à l'adresse suivante :
plaines-du-loup@codha.ch

Nom(s) :

Prénom(s) :

Adresse :

E-mail(s) :

Téléphone(s) :

Si habitant(e.s) à Lausanne, depuis quelle date :

Si emploi à Lausanne, depuis quelle date :

Avez-vous un attachement particulier avec la Ville de Lausanne : Oui Nor

Dans l'affirmative, lequel ? :

Etes-vous déjà membre(s) de la Codha : Oui Nor

Degré d'occupation : Nombre d'adultes Nombre d'enfants

- soit cluster de 6 pièces n° 5-303 : 3 pièces 2 pièces

- soit cluster de 9 pièces n° 5-202 : 3 pièces 2 pièces

Attention : le taux d'occupation est fixé à une pièce de plus que le nombre d'habitant.e.s

Revenus annuels nets du ménage en 2024

(allocations familiales, subsides
 d'assurance-maladie, pension
 alimentaire incl.) :

Revenus nets du ménage en 2022

(selon ch. 650 de la décision de taxation fiscale 2022) :

Pour information, en cas de pré-attribution de logement, les documents suivants seront demandés :

- Copie des pièces d'identité / permis de séjour (recto/verso) ;
- Copie de la **dernière décision de taxation des impôts** (communaux et cantonaux **2022**, sur laquelle figure le détail du calcul d'impôt (code 650);
- Copie des **trois dernières fiches de salaires** : x 12 x 13 ?
- Extrait du registre des poursuites

Date :

Signature(s):

CHOIX	N° APPARTEMENT
1 ^{er} choix	<input type="text"/>
2 ^{ème} choix	<input type="text"/>